



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 7 décembre 2016 à 20h30
au Complexe communal du Léman.

La 4^{ème} séance de la présente législature 2016-2021 et 9^{ème} de cette année 2016 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par Mme Corinne Willi, Présidente pour cette année 2016-2017, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons 7 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Appel

Effectif du Conseil	60
Excusés	7 Mmes Parent et Tarchini MM. Hanlon, Hunziker, Richards, Ryser et Wirth
Absents	0
Présents	53
Majorité absolue	27

Tous les membres de la Municipalité sont présents, excepté M. Jatton excusé.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2016

PV no 08/2016 du 16.11.16

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Weber : à la page 5, il s'agit de mon assistant et non mon assistante.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Le PV no 08/2016 du 16.11.16 est accepté par 50 voix pour et 2 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Repas de soutien de la société de gymnastique le samedi 19 novembre 2016 ;
- Réception des jeunes citoyens de la Commune, le mardi 29 novembre 2016 ; soirée très sympathique.

Mme la Présidente communique quelques dates à retenir :

- Samedi 10 décembre, fenêtre de l'avent à 18 h, puis match aux cartes à 20 h, le tout organisé par la société de jeunesse de Saint-Sulpice au Foyer des Pâquis ;
- Vendredi 16 décembre dès 18h30, Noël villageois.

Les prochaines dates du Conseil communal :

- 8 février et 15 mars 2017

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : le 17 novembre dernier, la Municipalité vous faisait part de la situation difficile dans laquelle elle se trouvait et sur sa demande au Conseil d'Etat à l'endroit de M. Jatton, selon l'article 139b LC. Le Conseil d'Etat a examiné attentivement la demande d'intervention. Bien que les conclusions de l'audit Didisheim soient claires, elles sont contestées par M. Jatton. Aussi le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir une enquête qui sera menée par le Groupe Impact. C'est seulement à la suite des conclusions de ce rapport que le Conseil d'Etat se déterminera sur la demande de suspension. Il souhaite, tout comme votre Municipalité, que la situation puisse trouver des solutions dans un avenir proche.

Absence de M. Jatton : Le 17 novembre dernier, M. Jatton nous a remis un certificat maladie et sera absent jusqu'à la fin de l'année. Afin de garantir la bonne marche des affaires communales et le suivi des dossiers, la Municipalité a décidé de se répartir les domaines de la manière suivante :

- L'urbanisme (aménagement du territoire) et la police des constructions sont repris par M. Brandt.
- Les bâtiments par M. Panzera.
- Le collège par Mme Merminod.
- Les transports publics par M. Clerc.
- Les sociétés locales seront assumées par Mme Merminod afin de décharger M. Brandt.

Un point sur la situation vous sera communiqué au début d'année, si l'absence de M. Jatton devait se prolonger.

Information relative au résultat de l'audit organisationnel de Vicario Consulting SA : Le 12 octobre dernier, la Municipalité vous faisait part de la situation dans laquelle elle se trouvait et sur la nécessité d'agir rapidement en demandant des audits, un premier relationnel dont vous avez eu le retour au dernier conseil et l'autre concernant l'organisation. Ce dernier audit a été confié à Vicario Consulting SA pour l'analyse du fonctionnement de l'organisation du travail et du management. La synthèse de cet audit relève que, dans la situation dans laquelle Vicario a été sollicité, l'attitude peu adéquate ou peu opportune de M. Jatton interfère fortement dans la bonne marche de l'administration communale et le respect mutuel. Vicario Consulting SA préconise prioritairement d'agir sur les situations relationnelles actuelles. Ils ont rencontré plusieurs personnes passablement affectées par la situation et plus particulièrement, Mme Jordan et M. Conde, qui subissent à la fois une charge élevée de travail en raison de la non-clarification des rôles, mais également une pression émotionnelle très élevée par rapport aux tensions avec M. Jatton et son attitude déplacée. En second lieu, Vicario définit les priorités d'actions suivantes :

- La mise en place de processus RH au travers d'un conseil externe, avec en priorité la définition des rôles et missions de chacun, des modes de délégation, des responsabilités hiérarchiques.
- L'organisation et développement du Service technique en tenant compte des développements futurs, de l'identification des besoins de recrutement et clarification du rôle de M. Conde. Il est relevé que c'est le service où il est le plus urgent d'agir.
- Enfin, Vicario note qu'il semble également important d'imaginer des dicastères par municipal qui puissent être comparables en matière de responsabilités.

Dans ses conclusions, Vicario remarque que les personnes rencontrées, dans le cadre de l'audit, ont démontré un fort investissement et un réel engagement pour la Commune de Saint-Sulpice. Elles se sont toutes montrées très soucieuses et concernées par le fait de fournir un service public de qualité à la population. La municipalité espère maintenant, grâce au soutien du Conseil communal, pouvoir maintenir et renforcer un climat de travail positif et respectueux de l'activité de chacun.

M. Panzera : Suite à un constat de défauts importantes de la citerne à mazout située dans ce bâtiment, celle-ci laissant s'échapper des émanations de soufre et d'odeurs désagréables dans les appartements et le restaurant, c'est dans l'urgence que nous avons décidé de passer d'un système de production de chauffage à mazout à un système à gaz. Dans un premier temps, un raccordement de l'immeuble Centre 59 à la conduite de gaz des

Si, située sur la rue du Centre, sera installé dans la mesure du possible avant Noël. Un système de brûleur à gaz en prêt sera monté provisoirement sur le chauffage actuel et ceci jusqu'au dépôt d'un préavis pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle chaudière. Dès lors, la citerne n'étant plus utile sera vidée de son contenu et assainie, mettant un terme à ces émanations. Les coûts relatifs à cette première phase sont dans le cadre autorisé des dépenses municipales ; une grande partie de cet investissement sera utile pour la réalisation de la seconde phase. S'agissant de cette dite seconde phase, un préavis municipal sera déposé dans le premier trimestre de 2017, pour le remplacement de la chaudière actuelle par une nouvelle, par l'installation d'un brûleur à gaz définitif et par le démontage de la citerne ainsi que son élimination. A la fin de cette opération, nous aurons contribué, d'une manière sensible, à la réduction de diffusion de CO2 et de particules dans l'atmosphère, sachant que l'usage d'un brûleur à mazout pollue plus qu'un brûleur à gaz, celui-ci étant sensiblement plus propre.

4. Préavis no 13/16 : « Budget 2017 ».

Mme Berner a présidé la commission en présence de M. Clerc Alain, syndic, Mme Merminod et MM. Jatton, Brandt et Panzera qui représentaient la Municipalité, accompagnés de Mme Pittolaz-Croutaz, boursière, et M. Zurcher, boursier adjoint. Mme la Présidente donne la parole à M. Mouvet, rapporteur, en l'absence de M. Ryser, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité reprend et lit l'amendement proposé.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

1. Administration Générale pages 2 à 9 :

M. Wessner : je réitère mon intervention figurant dans le PV concernant le fait que le délai de remise du budget n'est pas respecté selon le règlement.

M. le Syndic : nous avons pris note.

Mme Fankhauser : à la page 5, chapitre développement économique, compte 141.3170 frais de réceptions et manifestations, j'aimerais savoir si le développement y est inclus ?

M. le Syndic : non, un montant devra être fixé pour le développement durable, mais il n'est pas dans ce budget.

Mme Fankhauser : alors j'aimerais proposer qu'il soit inclu dans le compte précité.

M. Panzera : ceci est un peu prématuré. Nous venons de recevoir le rapport du groupe et, dans le budget 2018, nous verrons apparaître quelque chose.

Mme Fankhauser : je ne suis pas satisfaite de cette réponse ; pour le développement économique, nous avons mis en place un cahier des charges et pas pour le développement durable.

M. Panzera : nous avons reçu le rapport il y a 10 jours. Il sera analysé par la Municipalité et présenté en février. Actuellement il n'est pas possible de déterminer un montant.

Mme Fankhauser : je propose de combiner ces deux développements, à savoir économique et durable, sous le même numéro de compte.

M. le Syndic : je comprends votre inquiétude ; un montant a été déterminé par la COGEFI pour le développement économique, car nous cotisons déjà pour la région. Partager les deux est difficile, car le montant de CHF 10'000.- est juste un montant d'essai.

Mme Berner : on fait la comparaison avec le développement économique et durable et la commission propose de réfléchir et encourage le groupe pour le développement durable à faire des propositions pour le prochain budget.

Mme Merminod : nous étions en pleine discussion avec le groupe de développement durable, et au moment où il fallait préparer le budget, il y avait plein d'idées concrètes, mais il était difficile d'estimer une somme.

M. le Syndic : il est évident que, dans ce budget, il y a des sujets qui peuvent se rapporter au développement durable.

M. Wessner : concernant ces frais de réceptions et de manifestations, est-ce que c'est uniquement pour boire des verres ?

M. le Syndic : si vous considérez que l'un ou l'autre de ces développements est uniquement pour boire des verres, cela me paraît exagéré. Nous devons organiser des réceptions, convoquer des personnes, donc il s'agit d'un tout.

M. Gygax : j'aimerais revenir à la page no 7, sur le poste 160 « Tourisme » car il s'agit d'un point qui me tient à cœur. Ce compte est régi par les ententes intercommunales, et le règlement y relatif est sorti le 1^{er} janvier 2016 ; il précise dans son article 10, que les montants provenant de l'excès des recettes de la taxe de séjour, sont acquis à la société de développement. Je pense que ce n'était pas la faute du législatif de confier l'administration et la gestion de ceci à la Municipalité. Si tel devait être le cas, la Municipalité se trouverait en porte-à-faux dans son devoir de contrôle ; il devient donc juge et parti. Les touristes ont droit à une prestation et non à une capitalisation. Je propose de confier cette tâche à la Société de développement qui produira un programme d'utilisation sur lequel la Municipalité apportera ses remarques.

M. le Syndic : nous en prenons note.

2. Finances pages 10 à 15 :

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et Bâtiments pages 16 à 25 :

M. Gygax : je constate probablement des erreurs techniques et plusieurs imprécisions dans ce dicastère. Si nous prenons le bâtiment « Crêtes 60 », CHF 3500.-, je cherche où se trouve l'amortissement annuel du préavis municipal 13/14 de CHF 90'000.- à partir de 2016 ?

Je me permets de revenir sur le compte 3503 et constate que les imputations internes prévues pour le local de police ont disparu, mais qu'en contrepartie, il n'y a pas le loyer du locataire qui utilise ces locaux.

M. Panzera : concernant l'amortissement de CHF 90'000.-, le budget a été établi par M. Jatton et nous prenons note que cela manque. Concernant la location, il y a un bail en cours, mais nous proposons un nouveau bail qui prendra effet au début de 2017. Il ne figure pas dans les revenus, je prends acte et vous répondrai.

M. Walpen : il ne s'agit pas d'une critique mais d'une constatation. Nous avons reçu l'amendement de la Municipalité pour le préavis 13/16, et au point 1, il est mentionné une erreur concernant deux points, à savoir en page 25, un montant de CHF 20'400.- qui ne correspond pas au montant de CHF 22'000.- et à la page 41, vous verrez que sur le compte 513.4271.01, ne figure pas non plus le montant de CHF 22'000.-. J'aimerais juste comprendre ?

M. Panzera : seul M. Jatton peut répondre à ces questions.

M. Walpen : je suis d'accord, mais nous allons voter tout à l'heure pour un amendement qui est faux.

4. Travaux pages 26 à 37 :

La parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes pages 38 à 45 :

La parole n'est pas demandée.

6. Police pages 46 à 49 :

M. Walpen : le point b de l'amendement est correct.

7. Sécurité sociale pages 50 à 55 :

La parole n'est pas demandée.

8. Résumé du budget pages 57 et 58 :

M. Walpen : j'ai de nouveau un problème de compréhension, car nous voyons une perte de CHF 2'869'450.- qui correspond au montant de l'amendement, or, l'amendement devrait avoir retiré CHF 22'000.- + les CHF 10'000.-, donc il ne devrait pas être identique.

M. Panzera : concernant l'appartement du collège il n'y a plus de valeur ; elle a été anticipée par Mme la Boursière et donc le budget a déjà été corrigé.

Mme Berner : dans le préavis, le résultat budgétaire est de CHF 2'837'450.- de perte et, au vu de l'amendement, ces corrections ont été effectuées, ce qui nous amène à CHF 2'869'450.-.

M. Gygax : est-ce que les conclusions qui décident d'amender le préavis ne devraient pas être supprimées, puisque elles sont déjà corrigées ?

M le Syndic : oui c'est déjà corrigé, mais cet amendement doit quand même être soumis au vote.

9. Plan des investissements pour la période 2017-2021 page 61 :

M. Dubuis Etienne : vu qu'un certain nombre d'erreurs ont été évoquées, je reste un peu dans le flou et demande à M. le Syndic s'il est possible de résumer la situation ?

M. le Syndic : concernant le budget, si nous oublions le fait que le développement durable n'a pas été pris en compte, et que l'amendement a été corrigé par anticipation, il ne devrait pas y avoir d'autres erreurs.

M. Mouvet : la COGEFI a approuvé le budget et, dans le cadre des travaux de cette commission, il est apparu les deux coquilles qui ont fait l'objet des deux amendements. Il y avait deux possibilités, à savoir : remettre à jour le budget dans son entier ou proposer les amendements.

M. Gygax : je ne suis pas tout à fait d'accord, car l'on a oublié d'amortir le bâtiment des Crêtes par CHF 90'000.-, ce qui modifie le résultat final.

M. le Syndic : le préavis sur le bâtiment des Crêtes n'est pas bouclé. La Municipalité est quand même prête à accepter un amendement.

M. Walpen : concernant le rapport de la commission, cette dernière propose des mesures en page 9, et j'aimerais savoir à quoi l'on peut s'attendre pour le budget 2018 ?

M. Mouvet : il s'agissait des vœux proposés par la commission afin de l'aider dans son analyse ; il s'agit donc d'une réflexion.

M. Beck : je remercie la Municipalité d'accepter la proposition de M. Gygax concernant son amendement.

Mme Theumann : je me demande dans quelle mesure la Municipalité ne devrait pas adjoindre un résumé du bilan au budget ?

M. le Syndic : nous en prenons note.

M. Mouvet : le budget est un budget d'intention qui fixe un cadre à la Municipalité pour son action. Les décisions d'amortissements qui figurent dans un préavis sont des décisions acceptées par le Conseil et elles doivent être appliquées. Concernant les bilans des communes, ce ne sont pas toujours des actifs tangibles et réalisables.

M. le Syndic : je propose à M. Gygax de dicter le texte de son amendement.

Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement de la Municipalité.

L'amendement tel que proposé est accepté par 51 voix pour et 1 abstention.

Mme la Présidente propose de passer au vote l'amendement proposé par Mme Fankhauser.

L'amendement tel que proposé est accepté par 32 voix pour, 6 voix contre et 14 abstentions.

Mme la Présidente propose de passer au vote l'amendement proposé par M. Gygax.

L'amendement tel que proposé est accepté par 42 voix pour et 9 abstentions.

Madame la Présidente propose de passer au vote concernant le préavis et ses amendements.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 13/2016 ;
- Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 51 voix pour et 1 abstention

- D'amender le préavis municipal no 13/16 tel que proposé par la Municipalité par le biais de 2 amendements.

Décide par 32 voix pour, 6 voix contre et 14 abstentions

- De faire un ajout de CHF 10'000.- sur un compte pour le développement durable.

Décide par 42 voix pour et 9 abstentions

- D'amender le préavis Municipal 13/16 en portant au compte 3500 l'amortissement tel que prévu par le préavis 13/14, pour un montant de CHF 90'000.-, ce qui porte le déficit à CHF 2'969'450.-.

Et décide par 48 voix pour et 2 abstentions

- D'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2017 tel que présenté par la Municipalité ainsi que les budgets des Ententes intercommunales « Chalet les Alouettes » à Morgins et « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge » et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chambronne ».

5. Préavis no 14/16 « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 ».

Mme Berner a présidé la commission en présence de M. Clerc Alain, syndic, qui représentait la Municipalité, accompagné de Mme Pittolaz-Croutaz, boursière. Mme la Présidente donne la parole à Mme Burrus, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. le Syndic : pourquoi nous demandons 31 millions ? Le plan des investissements est de CHF 25'400'000.- et un plafond d'endettement ne veut pas dire que 19 millions vont être utilisés ; c'est comme une carte de crédit qui a une limite et vous n'allez pas nécessairement aller jusqu'à cette limite. Chaque investissement fera l'objet d'un préavis séparé qui sera soumis au vote du conseil. Cela nous laissera une marge de manœuvre et il serait inutile et coûteux de demander une augmentation du plafond. Seules les communes devant faire face à de larges investissements l'ont fait durant la dernière législature. Chaque préavis sera traité, soit avec une augmentation des impôts ou un emprunt à moyen ou long terme. Actuellement, les taux hypothécaires sont historiquement bas, raison pour laquelle nous sommes favorables à un financement par emprunt pour ces investissements.

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce dépôt de préavis.

M. Mouvet : le plafond en matière d'emprunt a été fixé pour la durée de la législature et il est régi par l'article 143 de la loi sur les communes. Le but de cette limite est d'empêcher les communes de s'endetter pour les dépenses courantes. Nous sommes à Saint-Sulpice, très loin de cette situation. Toutes les propositions font l'objet d'un préavis dans lequel sera toujours précisé le mode de financement, et c'est notre conseil qui aura le dernier mot. Il me semble que le conseil mettra son veto dans le cas d'investissements défavorables. Effectivement, pour financer un investissement à ce jour, les taux d'intérêts pratiqués incitent plus à emprunter que de réaliser un bien immobilier. La loi permet d'augmenter le plafond en cours de législature, mais cette procédure est lourde et compliquée. Au vu de nos finances saines, la limite possible pour ce plafond pourrait être de plus du double. Donc, il n'y a pas de raison de contredire la Municipalité sur le plafond proposé, et je vous invite à rejeter l'amendement proposé par la commission et à accepter celui proposé par la Municipalité.

M. Pache : j'ai une vision différente. Bien entendu, les taux d'intérêts sont bas, mais nous oublions vite qu'il existe une aide pour les communes pour fixer le plafond d'endettement, et c'est l'un des critères où l'on compare le montant total de l'endettement par rapport aux revenus fiscaux. Saint-Sulpice avec 31 millions aura un ratio de 140%, et dans cette aide, 150% est considéré comme mauvais. Il y a 5 ans, nous n'avions pas de dettes et maintenant on passe, dans le cas où on utiliserait l'entier de ce plafond, d'un bon élève à un mauvais élève. 31 millions représenteraient CHF 6'000.- par habitant, même niveau que Renens. Dans le calcul fait par la Municipalité pour justifier les 31 millions, on part du principe que la commune sera incapable de générer une marge d'autofinancement, et cela dénote qu'il y a un

problème structurel dans les finances communales. Pour toutes ces raisons, je vous invite à suivre le rapport de la commission.

Mme Berner : concernant l'autofinancement, cela dépend dans quel domaine on désire investir, peut-être l'immobilier au vu des taux actuels, ce qui serait une source de rendement. Au vu de ceci, je propose de refuser l'amendement de passer de 31 millions à 25 millions.

Mme Burrus : en qualité de rapporteur, j'avais une position délicate puisque je devais défendre les arguments des deux parties. Un rapport de majorité et un de minorité aurait été plus simple. Concernant ma position, qui est celle de la majorité, est-ce important d'avoir un plafond à 31 millions ou 25 millions ? Il y a un plafond économique et un politique. Du point de vue économique, notre commune est aisée, mais sur le plan politique, c'est un signe que certaines personnes ont envie de donner plus, alors que nous avons un budget déficitaire. 25 millions c'est déjà beaucoup et restons modérés dans nos investissements. Au vu de cette situation, je propose un vote à bulletins secrets.

M. Affolter : nous venons de voter un budget qui présente une perte de 3 millions et je pense qu'il faut rester sur 25 millions de plafond.

Mme la Présidente propose de passer au vote sur l'amendement proposé par la commission par bulletins secrets, vu que le 1/5^{ème} des membres l'accepte.

Maintenant, Mme la Présidente propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 14/2016 ;
- Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 22 voix pour et 31 voix contre

- De refuser d'amender le préavis no 14/16 de la Municipalité tel que proposé par la Commission par le biais de l'amendement 1.

Et décide par 35 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions

- De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :
 1. Plafond d'endettement : tel que décidé par la Municipalité;
 2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 4'000'000.-

6. Communications des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : pas de commentaire

AJESOL : **Mme Kaeser-Moser** : nous avons eu l'assemblée générale pour le budget et Mme la Présidente a remercié les délégués présents. La demande a été faite de descendre le plafond du parascolaire car trop haut par rapport aux coûts moyens. Par ailleurs, un changement informatique doit être réalisé et des travaux sur la modification du règlement étaient nécessaires. Le budget global de 11'209'550.- a été accepté. On peut voir que 47% des coûts sont couverts par les communes et pour Saint-Sulpice, cela représente CHF 589'895.15. Les modifications du règlement ont aussi été acceptées.

ORPC : pas de commentaire

PolOuest : **M. Piller** : l'augmentation de CHF 905'000.- proposé pour la masse salariale a été acceptée à l'unanimité.

APREMADOL : pas de commentaire

7. Propositions individuelles et divers.

M. Glauser : la gymnastique a un local au ch. du Bochet 1 et il y a 10 jours, nous avons reçu un téléphone de l'un des locataires pour signifier qu'à 20 h, le local était ouvert avec la lumière allumée, sans personne dedans. Nous avons récupéré des clés mais l'on ne sait pas à qui elles appartiennent ; je les remettrai à M. le Syndic toute à l'heure.

Concernant la salle de gymnastique du collège, nous avons remarqué des détériorations au niveau des douches, plutôt chez les Messieurs, et au niveau des robinetteries, une sur deux fonctionne et je trouve cela catastrophique.

Le problème de la Poste n'a pas été abordé et je ne sais pas si une collecte de signatures va être programmée. Ce que je sais, c'est que la délégation qui est venue s'intéresse au terrain derrière la Poste. Est-ce que du côté de la Municipalité quelque chose est prévu ? Pour information, mon épouse, qui y travaille à un planning de vacances que jusqu'au mois de juin !!

Par ailleurs, j'ai appris que le collège de Préverenges allait être rehaussé ; est-ce que quelque chose de similaire est prévu pour Saint-Sulpice ?

M. le Syndic : concernant la Poste, effectivement la Municipalité a été abordée et nous avons refusé la fermeture. Suite à notre courrier, un rendez-vous est prévu encore sur le mois de décembre.

Mme Merminod : concernant les douches et les robinets, nous avons pris contact avec Losinger, et après contact sur place, nous attendons le résultat de nos discussions.

M. Clerc Laurent : je trouve que, dans cette nouvelle législature, il y a un plus d'ambiance dans la salle du conseil et, de ce fait, nous entendons très mal. Je souhaiterais donc que chacun s'exprime avec un micro.

M. Pache : suite à un reportage dans l'émission « Mise au Point de la RTS », j'ai l'impression que la manœuvre de la Poste est un dumping salarial, pas digne d'une entreprise qui a un monopole.

M. Moser : concernant le collège, il semble qu'il y a beaucoup de défauts et j'aimerais que la Municipalité s'entoure de conseils techniques et juridiques le plus rapidement possible. Par exemple, les robinets ne sont pas homologués en Suisse.

Mme Merminod : je partage vos soucis et vous informe qu'une liste claire et précise a été établie et transmise par écrit, de même que pour le problème du plafond du hall d'entrée qui sera changé aux frais de l'entreprise.

Mme Burrus : dans le cadre du personnel communal, avons nous une assurance perte de gains ?

M. le Syndic : pour le personnel bien entendu.

M. Dijmatovic : concernant la surveillance des chantiers, cette dernière me fait soucier, particulièrement sur le chantier situé au bas du Pâqueret. Il y a deux chantiers impressionnants avec des camions et dans la journée c'est très dangereux.

M. Panzera : j'ai activé PoOuest qui devrait être beaucoup plus présent ; il faut reconnaître que ces deux chantiers sont un enfer. Les camions ne respectent pas ce qui a été mis en place.

Mme Probst : je voudrais vous communiquer que le 30 novembre, j'ai adressé à M. le Syndic un projet de réglementation pour l'utilisation des souffleuses à feuilles. Ces derniers provoquent des nuisances et leur utilisation devrait être réglementée.

Je voudrais rebondir sur ce mystérieux rapport de synthèse, établi par les deux consultants qui nous ont suivis pendant le travail du groupe de développement durable et pourquoi est-il entouré de mystère ? Je crois comprendre qu'il y aura une communication au mois de février mais ce rapport ne porte pas préjudice sur les futurs axes que va prendre la commune.

M. Panzera : le canal de communication est celui du conseil et je vais préparer une présentation qui va résumer ce rapport. Il faut le mettre en adéquation avec le plan de législation.

M. le Syndic : la voirie utilise déjà des souffleuses électriques. Ce qui est important ce sont les décibels, et nous veillons à ce que ces machines ne soient utilisées que pendant la période des feuilles mortes.

M. Gygax : concernant le Bochet 1, c'est moi qui ai téléphoné. Il y avait aussi les locaux des pompiers qui étaient restés ouverts.

Par ailleurs, je vous invite tous au Noël des sociétés de notre village, le 16 décembre prochain.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance à 22h29

Mme Corinne Willi



M. Daniel Giroud